Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

VILLE DE GAILLARD

74240

- - -

2026.114

DÉMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) ENTRE LA COMMUNE, L'ORCHESTRE DES PAYS DE SAVOIE ET ANNEMASSE AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - - -

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE 2 NOVEMBRE
Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 octobre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire – Mesdames et Messieurs BOSLAND, PASSAQUAY, MAITRE, ANCHISI, SIMON, CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, R. PIGNY, ABDALLAH, CROISIER, FOURNIER, CHAPPEL, MARTIN GARCIA, BARBOTIN, SALLET, MAGDELAINE, LE PRIOL, A. PIGNY, DIALLO, BALMES, PRADAS, LAAJI, GALY

Absent(s) ayant donné pouvoir : 2
Procuration de Pierre FIGUIÈRE à Antoine BLOUIN, de Céline MATRINGE à Magalie SÉÏTÉ, de Patrice CURTIL à Marie CROISIER

Absent(s) excusé(s) : 7
Isabelle VINCENT, Céline MATRINGE, Magalie SÉÏTÉ, Elodie KAMANDA, Catherine ESTERMANN, Françoise MULLER, Denis JUGET

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Le projet Démos est un dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale conçu et déployé par la Philharmonie de Paris qui œuvre en faveur de la démocratisation culturelle par la pratique musicale en orchestre. Il propose un apprentissage de la musique classique à des enfants ne disposant pas d'un accès facile à cette pratique pour des raisons économiques, sociales ou géographiques.

Démos s'adresse prioritairement à des enfants habitant dans des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) ou dans des zones de revitalisation rurale (ZRR) éloignées des lieux de pratique.

Chaque enfant se voit confier un instrument de musique pendant trois ans. Encadrés par des professionnels de la musique et du champ social, les différents groupes d'enfants qui constituent un orchestre suivent des ateliers hebdomadaires de 3 h 30 en moyenne, répartis en familles d'instruments, et se retrouvent régulièrement pour une répétition en tutti. Un grand concert est organisé en fin de saison dans un lieu emblématique de leur région.

À l'issue des trois ans, l'enfant peut bénéficier d'un accompagnement vers le conservatoire ou l'école de musique de son territoire. Il conserve alors son instrument de musique. Il peut aussi parfois intégrer un orchestre Démos de niveau avancé.

La ville de Gaillard souhaite s'engager dans ce projet qui est un engagement principalement logistique, aux côtés des autres communes de l'agglomération afin de constituer un orchestre Démos local. Le projet est porté par le service politique de la ville et concerne 15 enfants gaillardins.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la collectivité en faveur de l'accès à la culture et de la lutte contre les déterminismes sociaux, ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

Article 1 : **APPROUVE** la convention relative au projet Démos avec Annemasse Agglo et l'Orchestre des Pays de Savoie pour la période du 1er septembre 2026 au 31 juillet 2029.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN

MAIRIE DE GAILLARD
74 (Haute-Savoie)

La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :
4/11/26
- de sa mise en ligne le :
4/11/26

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

CONVENTION DEMOS

PROJET

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'Orchestre des Pays de Savoie
Adresse : 17 Allée du Lac St André BP50628 73370 Le Bourget du lac
SIRET :
TVA intracommunautaire :
Représenté par Vincent Schmitt, en qualité de Directeur

Désigné ci-après par « l'OPS » ou le « porteur de projet »,

ET

La communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération
Adresse : 11, avenue Emile Zola – 74100 ANNEMASSE
SIRET : 200 011 773 00104
TVA intracommunautaire : FR24200011773
Représentée par Gabriel DOUBLET, en qualité de Président,

Désignée ci-après par « Annemasse Agglo» ou « l'opérateur de projet »,

ET

La commune de Gaillard

Numéro de SIRET : 217 401 330 00014
Siège social : Cours de la République 74240 Gaillard
Téléphone : 04 50 39 76 30
Représentée par Antoine BLOUIN, maire, autorisé par délibération n° en date du .

Désignée ci-après par « la Ville » ou « la commune »,

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

La Cité de la musique-Philharmonie de Paris contribue au développement de la vie et de la pratique musicale, ainsi qu'à la connaissance de la musique et de son patrimoine. Elle œuvre, par une offre plurielle de manifestations musicales, à l'élargissement du public et à son renouvellement. Elle soutient, dans leur diversité, les formations musicales qu'elle accueille. Elle concourt à l'information et à la formation musicale du public. Elle prend l'initiative d'échanges nationaux et internationaux dans le domaine de la musique, ou y participe, et contribue au **développement de la vie musicale** à travers quatre grands pôles ; par **l'organisation de concerts** (production, coproduction etc, exploitation des salles, résidence d'ensembles musicaux), en suscitant la **création d'œuvres musicales et la recherche** par l'accès à un fond documentaire, par la gestion et l'exploitation du **musée national de la musique** et en développant les **activités culturelles et éducatives** à l'attention du public afin de favoriser l'égal accès à toutes les formes de musiques (art. 2 du décret n°2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de **la Cité de la musique-Philharmonie de Paris**). À ce titre, elle développe en particulier des actions pédagogiques qui visent à offrir un meilleur accès à la musique à des publics qui en sont éloignés.

Le ministère de la Culture a chargé **la Cité de la musique-Philharmonie de Paris** de porter le projet Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) et de conclure les partenariats qu'elle juge utile pour le mener à bien.

Démos est un projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville ou dans des zones de revitalisation rurale (ZRR), ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Il s'agit d'abord de favoriser l'accès à une culture musicale à caractère patrimonial, privilégiant très souvent des modes de transmission écrits, permettant à ces jeunes de s'inscrire durablement dans une activité perçue comme inaccessible et de faire évoluer certaines représentations liées aux musiques classiques. Il s'agit également d'inscrire ces mêmes jeunes dans un dispositif à la fois ouvert et structuré (assiduité, rigueur, concentration, expressivité) afin de développer confiance en soi, respect de l'autre, envie de communiquer, prise de risque. À ces fins, une démarche innovante est élaborée. Elle associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé. Elle implique donc, outre les musiciens professionnels, de nombreux experts du champ social.

Le projet Démos se déroule par phase de trois ans. Démarré en 2010, le projet a pris une envergure nationale à partir de 2015 : la phase 3 du projet a eu pour objectif de constituer 30 nouveaux orchestres, répartis sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-mer. A compter de 2018, le projet est entré dans sa quatrième phase et a poursuivi son déploiement en visant plus du doublement du nombre d'orchestres afin de permettre, à terme, sur trois années, à 6 000 enfants en France de s'initier à la pratique orchestrale.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

En 2024, le projet Démos a entamé sa sixième phase et confirme la pertinence du projet tout en l'inscrivant dans une forme de pérennité. La recherche constante d'amélioration du dispositif et son adaptation aux spécificités locales sont les facteurs clés d'une inscription dans la durée, comme le montrent les divers ajustements qui ont accompagné les phases successives.

L'Orchestre des Pays de Savoie est un orchestre de musique de chambre implanté au cœur de l'arc alpin, soutenu par les Départements de la Haute-Savoie et de la Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Ministère de la Culture. Il développe un projet artistique exigeant, fondé sur la proximité avec les publics et une présence régulière sur l'ensemble de son territoire.

Par sa diffusion itinérante, l'Orchestre irrigue des lieux variés — salles de spectacles, établissements scolaires, structures sociales, espaces patrimoniaux — et contribue à réduire les inégalités d'accès à la musique, notamment dans les zones rurales et de montagne. Cette implantation fine s'accompagne d'un engagement fort en faveur de l'éducation artistique et culturelle, à travers des projets participatifs, des actions de médiation et des collaborations avec les acteurs éducatifs et sociaux.

À ses côtés, le Club Amadeus rassemble des acteurs économiques engagés qui accompagnent et soutiennent le projet culturel. Ce cercle de partenaires contribue à renforcer l'ancrage territorial de l'ensemble, à encourager les synergies entre monde culturel et monde économique, et à affirmer la musique comme un levier de dynamisme, de rayonnement et de cohésion pour le territoire.

L'Orchestre des Pays de Savoie inscrit également son action dans une dynamique frontalière affirmée entre la France et la Suisse. Il développe des partenariats artistiques et culturels au-delà des frontières, favorisant les échanges, la circulation des artistes et le dialogue entre les publics. Cette dimension européenne constitue un enjeu majeur de son projet, à la fois artistique, culturel et citoyen.

Par son modèle, l'Orchestre des Pays de Savoie affirme le rôle d'un ensemble musical comme acteur de cohésion territoriale, de lien social et d'ouverture culturelle.

La Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons, regroupe quant à elle 12 communes et compte près de 95 000 habitants. Dotée d'un territoire à la fois rural et urbain, elle se situe dans le bassin de vie du Grand Genève, relevant des défis de taille liés à cette proximité avec Genève. Entre autres, l'agglomération connaît une grande disparité de revenus entre les habitants et compte 2 quartiers prioritaires politique de la ville et une « poche de pauvreté ».

Soucieuse de promouvoir l'accès à la culture pour tous et de favoriser l'épanouissement des jeunes, Annemasse-Agglo souhaite, à travers ce projet DEMOS, renforcer son action en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale. Ce dispositif contribuera également à renforcer les liens entre les habitants, qui seront issus des quartiers

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

prioritaires politique de la ville et de zones plus rurales, et les acteurs culturels du territoire.

Suite à la présentation de la structuration du projet d'orchestre DEMOS par l'OPS et Annemasse Agglo, dans le cadre du cahier des charges (cf. annexes – budget, planning, rémunération minimum des formateurs), les Parties se sont rapprochées pour définir les modalités de sa mise en œuvre.

Environ 90 enfants parmi les 12 communes d'Annemasse Agglo y participeront, soit 6 groupes de 15 enfants / classe(s) de 25 enfants.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles **la Ville, Annemasse Agglo et l'OPS** collaborent à la mise en œuvre du Projet, tel que précisé ci-après dans les engagements réciproques des parties.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS D'ANNEMASSE AGGLO ET L'OPS

L'OPS s'engage :

2.1. Ateliers réguliers et représentations publiques

- à mettre en place des ateliers bihebdomadaires au sein des locaux du conservatoire d'Annemasse Agglo situés à Gaillard ou dans un autre lieu identifié en accord avec la Ville (ci-après « le Centre»). Ces ateliers seront complétés par des sessions de travail supplémentaires pendant les vacances scolaires, hors grandes vacances, selon le planning prévisionnel défini en lien avec Annemasse Agglo et l'OPS.

- à recruter et salarier pour le Projet, des intervenants artistiques (instrumentistes, danseur.se.s, chef.fe.s de chœur) qui encadreront en binôme les ateliers en lien avec l'OPS et Annemasse agglo,

- à fournir le matériel pédagogique (pupitres, supports audio, partitions,…) nécessaire au bon déroulement des ateliers,

- à coordonner le bon déroulement du projet par l'implication de l'équipe Démos, ci-après **«** l'équipe projet »,

- à organiser et mettre en place des répétitions et représentations publiques en collaboration étroite avec les villes partenaires (mise à disposition de lieux sur les territoires, participation à des manifestations dans la ville, etc.). Le calendrier détaillé des ateliers, répétitions et représentations sera adressé ultérieurement à **la Ville,** en concertation.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

2.2. Parc instrumental

- à mettre à disposition de chaque enfant **un instrument de musique** pour la durée du Projet.

Annemasse Agglo, via le CRI, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, s'engage à prendre à sa charge les frais liés au petit entretien courant des instruments (réassort de cordes, anches, huile, graisse, chiffon, colophane, etc).

2.3. Formations

L'OPS proposera des temps de formations à destination des musiciens intervenants et des travailleurs sociaux travaillant avec les groupes Démos, afin de favoriser le dialogue entre les cultures professionnelles. Ces formations **sont totalement gratuites et très fortement recommandées** pour la bonne mise en œuvre du projet. Les formations sociales et éducatives (ex : psychologie de l'enfant, gestion des comportements difficiles…) proposées soutiennent les référents sociaux dans leurs missions Démos, et au-delà viennent servir leurs pratiques professionnelles, de façon élargie.

2.4. Compte-rendu financier

L'OPS s'engage à présenter chaque année un compte rendu financier de l'utilisation de la subvention de la Philharmonie de Paris. L'OPS s'engage à restituer la subvention en cas de non utilisation.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage :

- à veiller à la cohérence du projet sur son territoire,
- à s'assurer de la mise à disposition de locaux nécessaires au bon déroulement des ateliers auprès du Centre (à raison de deux salles pour chaque atelier).

3.1. Gestion du groupe participant

La Ville, s'engage, (avec la participation du Centre – si centre social) :

- à faire mobiliser un groupe de 15 enfants, âgés au minimum de 7 ans/CE1 et résidant prioritairement sur des territoires relevant de la Politique de la ville ou de territoires ruraux, à des ateliers de pratique instrumentale organisés par l'OPS en lien avec Annemasse-Agglo. Les enfants sont sous la surveillance, l'autorité et

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

la garde de **la Ville pour toutes les activités liées à Démos dans la Ville et hors de la Ville**,

- à s'assurer de l'assiduité des enfants participant au projet et à informer les coordinateurs de projet en cas de problème pouvant porter préjudice à la bonne conduite de l'atelier et a fortiori du projet,

- à s'assurer de la participation des groupes aux rassemblements en orchestre, en s'assurant de la bonne organisation : transports, communication des horaires et des lieux aux familles, et de garantir l'encadrement légal nécessaire,

- à mettre à disposition deux salles pouvant accueillir dans l'une 20 personnes et dans l'autre 10 personnes pour chaque atelier,

- à prendre à sa charge les frais de déplacements dans le cadre du projet (répétitions, événements…), sous réserve du vote des budgets,

- à prendre à sa charge les frais de déplacements et les frais éventuels de billetterie pour au moins une sortie culturelle par an, proposée dans le cadre du projet, sous réserve du vote des budgets,

- à faciliter les conditions de travail des équipes de recherche, mandatée ultérieurement par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, qui réaliseraient une évaluation du projet. Le choix des équipes de recherche sera notifié à **la Ville** par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris,

- à collecter auprès des familles et transmettre au coordinateur de projet Démos les formulaires RGPD et de droits à l'image pour chaque enfant s'inscrivant dans le projet.

3.3. Implication de la Ville

La Ville, s'engage, (avec la participation du Centre – si centre social) :

- à détacher au moins un référent projet qui est garant de l'action au sein de la Ville,

- à détacher au moins un référent social pour suivre le groupe tout au long du projet. Ce temps de travail est estimé à un tiers-temps. Le référent social sera choisi pour ses compétences en encadrement de groupe et/ou en accompagnement social (ex : BAFA expérimenté, BPJEPS, éducateur spécialisé…). La présence d'un référent social sera assurée à tous les ateliers, aux réunions de préparation, de suivi et de bilan, aux activités culturelles, ainsi qu'aux répétitions et présentations publiques prévues au cours de l'année.

- à dégager du temps à au moins un des référents sociaux pour participer au moins à une journée de formation par an, dans l'idéal deux journées.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

- à informer et sensibiliser les enfants ainsi que leurs familles à l'engagement nécessaire au bon déroulement du projet,

- à faciliter les relations entre l'équipe projet Démos et celle de **la Ville**.

La Ville souhaite en effet mobiliser plusieurs agents en permanence sur le projet de façon à privilégier un travail en transversalité, et à assurer une continuité de service sur le projet dans la durée et prévenir des indisponibilités sur des ateliers, turn over, etc. Un agent de la ville sera désigné comme interlocuteur privilégié et pilote du projet sur la Ville.

3.4. Parc instrumental.

La Ville, s'engage :

- à sensibiliser les participants au projet au soin qu'implique la possession d'un instrument de musique, en atelier et à leur domicile,

- à informer l'équipe projet (selon la procédure présentée aux équipes), en cas de détérioration ou de casse d'un instrument, ou pour toute autre demande concernant les instruments confiés à **la Ville**.

De façon générale, **la Ville** s'engage à respecter le cahier des charges qui se trouve en annexe 2 de la présente convention.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

Les principes de communication suivants devront être respectés dans le cadre de tout événement institutionnel ou tout support de communication officiel lié à l'orchestre Démos :

- Faire figurer la mention « La CMPP, Cité de la Musique Philharmonie de Paris, finance les instruments des orchestres Démos sur son territoire ».
- Faire apparaître la Philharmonie de Paris aux côtés de la Ville parmi les puissances invitantes, notamment sur les cartons d'invitations de la cérémonie de remise d'instruments.
- Faire figurer le logo Démos et les logos des partenaires nationaux du projet.
- Envoyer les supports créés pour validation au contact référent de l'orchestre Démos à la Philharmonie.
- Partager en amont les éléments de déroulé de la cérémonie de remise d'instruments.

L'OPS peut mettre à disposition de la Ville un kit de communication sur demande. Ce kit comprend des gabarits personnalisables vous permettant de créer les supports suivants :

- Affiches et kakémonos

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

- Flyer de présentation de Démos à destination des familles
- Cartons d'invitation
- Communiqué de presse
- Vidéos

Le logo de la Ville figurera sur le site Démos (page de présentation des orchestres Démos en Auvergne-Rhône-Alpes), et éventuellement sur les programmes de salle des concerts, parmi tous les partenaires locaux de l'orchestre. Aussi la Ville s'engage à prévenir l'OPS en cas de changement de charte graphique, et à transmettre le nouveau logo pour qu'il puisse être mis à jour partout.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 juillet 2029.

Les parties peuvent convenir de mettre fin au contrat, d'un commun accord. Les modalités de la réalisation, notamment financières et logistiques (dont le parc instrumental), sont arrêtées conjointement par les parties.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Chaque partie s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour l'exécution du contrat.

ARTICLE 7 : LITIGES

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels différents relatifs à l'interprétation et à l'exécution du contrat. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, celui-ci sera soumis à la compétence du tribunal compétent.

Fait en 3 exemplaires originaux, à _____ le _____

Pour l'OPS **Pour la Ville**

Pour Annemasse Agglo

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

Annexe 1 : Présentation du Projet

Démos

Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale

Démos est une expérience éducative centrée sur la pratique musicale collective et l'accès à l'univers de la musique classique. Les territoires d'intervention du projet sont choisis en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville ou des zones de revitalisation rurale (ZRR). De ce fait, le projet Démos a pour objectif premier de favoriser l'accès à la pratique musicale dans son aspect le plus large, mais avec un focus particulier sur la musique à caractère patrimonial, aux enfants de 7 à 12 ans résidant dans ces territoires.

Le projet est mis en œuvre selon un calendrier qui offre aux enfants, répartis par groupe de 15, **3 à 4 heures de travail hebdomadaire** d'octobre à juin, **2 heures et demi de travail en orchestre** cinq fois dans l'année, hors temps scolaire, et **2 stages de 2 jours en orchestre** dans l'année répartis entre les vacances de la Toussaint, de février ou de Pâques. Ce travail est rendu possible par le **prêt d'un instrument de musique**, confié à chaque enfant en début de projet et qu'il peut rapporter chez lui.

Ce travail intensif vise à inscrire les enfants dans une logique de pratique musicale pérenne, support à un **encadrement éducatif** structuré à travers la nécessité d'assiduité, de rigueur, de concentration, mais également d'expressivité ; favorisant l'épanouissement de chaque enfant au sein d'un groupe.

Fort de son expérience acquise depuis le démarrage du projet en 2010, Démos s'appuie sur une **collaboration** entre les intervenants artistiques et les travailleurs sociaux, dont les bienfaits ont été soulignés par les évaluations réalisées. La plupart des indicateurs montrent chez les enfants une évolution positive de la **concentration**, de **l'envie d'apprendre**, de la **confiance en soi**, de la capacité à **vivre et travailler en groupe**. Ils montrent aussi une volonté pour une proportion importante d'enfants de s'engager dans une pratique pérenne de la musique ; environ 50% des enfants ayant participé au projet Démos poursuivent l'apprentissage de la musique au-delà du projet, au conservatoire notamment.

Les points fondamentaux

- ✓ Des **jeunes de 7 à 12 ans**, résidant au sein de territoires en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville, ainsi que dans certains territoires ruraux, ne disposant d'aucune offre culturelle,

- ✓ Une **gratuité totale** et le **prêt d'un instrument** de musique pendant toute la durée du projet,

- ✓ Un **calendrier** comprenant :
 - D'octobre à juin : 3 à 4 heures hebdomadaires de cours musicaux dispensés à un groupe de 15 enfants, par deux musiciens intervenants,
 - 5 fois dans l'année : 2,5 heures de pratique musicale en orchestre
 - 2 stages de 2 jours en orchestre pendant des vacances scolaires

- ✓ Un encadrement pédagogique et artistique par des intervenants artistiques (instrumentistes, chef.fes de chœur, danseur.se.s) travaillant en binôme dans chaque atelier

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

- ✓ Une **structure sociale** qui choisit les enfants et s'implique au quotidien dans le projet avec :
 - Un « **référent projet** » qui suit en collaboration avec sa direction, la bonne conduite du projet dans la ligne de sa structure et ce, en respect avec les objectifs du projet Démos,
 - Au moins un « **référent social** » qui assure le suivi éducatif des enfants constituant le groupe Démos pendant les ateliers et les répétitions et en dehors des temps consacrés au projet. Il travaille en collaboration étroite avec les intervenants artistiques qui mènent les ateliers, notamment pour leur construction.

- ✓ Un **partenariat éducatif** entre professionnels de la musique et travailleurs sociaux, soutenu et coordonné par une équipe projet,

- ✓ Des **représentations publiques** régulières :
 - En groupe, au sein des structures locales,
 - Et au moins une fois par an en orchestre (regroupant potentiellement tous les jeunes musiciens d'un territoire, les professionnels et élèves de conservatoires partenaires), dans des grandes salles du territoire ou à la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

- ✓ Un dispositif de formations mis en place dans le cadre du projet Démos et proposé aux référents sociaux ainsi qu'aux intervenants artistiques (ces derniers ayant deux formations obligatoires par an).

- ✓ Une évaluation permanente de l'action par des chercheurs en sciences humaines (anthropologie de la musique, sociologie, sciences de l'éducation, etc).

Les objectifs artistiques, éducatifs et sociaux

- ✓ Lever les freins sociaux liés à l'image de la musique classique, par la pratique musicale et les concerts des orchestres partenaires grâce auxquels les enfants aiguisent leur culture musicale. Permettre de faire évoluer les représentations liées à la musique classique pour les enfants et leur entourage,

- ✓ Stimuler le développement personnel de chaque enfant en renforçant sa capacité d'attention à l'autre, de concentration par la pratique collective et son goût de l'effort.

- ✓ Initier un travail pédagogique innovant au sein des territoires partenaires par l'association de compétences éducatives complémentaires,

- ✓ Soutenir la fonction parentale en renforçant les liens parents-enfants, à travers le partage d'un projet d'excellence artistique

- ✓ Favoriser la pérennisation des pratiques individuelles, en particulier dans les conservatoires, à la fin des trois années.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

Mise en place et historique

Une première phase d'expérimentation s'est déroulée de **janvier 2010 à juin 2012** en Île-de-France. Elle a permis à 450 jeunes de s'initier à la musique classique. Cette première phase a été coordonnée par l'Association de prévention du site de la Villette (APSV) en étroite collaboration avec **la Cité de la musique-Philharmonie de Paris**, l'Orchestre de Paris et l'Orchestre symphonique Divertimento.

La Cité de la musique-Philharmonie de Paris a entièrement coordonnée la deuxième phase du projet, de **septembre 2012 à juin 2015**, avec le soutien du Ministère de la Culture et de la communication, de l'Acsé, des mécènes (Mécénat musical Société Général, Fondation SNCF, Fondation EDF, etc) et des collectivités locales.
Fort de son expérience en Île-de-France, le projet s'est étendu à l'Aisne (02) et à l'Isère (38), regroupant ainsi 800 enfants, autour d'un projet visant à étendre la pratique musicale à tous, sans nécessité de capital préexistant, qu'il soit économique ou culturel.

Une troisième phase a débuté en **septembre 2015 et s'adresse à 3000 enfants sur l'ensemble du territoire national via la création de 30 orchestres**. Coordonnée par la Philharmonie de Paris, elle bénéficie du soutien du ministère de la Culture, du Commissariat général à l'égalité des chances et des territoires (CGET), du Fonds Social Européen, des CAF, des mécènes (Mécénat musical Société Général, Fondation SNCF, Fondation SFR, etc) et des collectivités locales.

A compter de 2018, le projet est entré dans sa quatrième phase et a poursuivi son déploiement en visant **plus du doublement du nombre d'orchestres** afin de permettre, à terme, à 6000 enfants en France de s'initier à la pratique orchestrale.

En 2021, le projet Démos entame sa cinquième phase et confirme la pertinence du projet tout en l'inscrivant dans une forme de pérennité. La recherche constante d'amélioration du dispositif et son adaptation aux spécificités locales sont les facteurs clés d'une inscription dans la durée, comme le montrent les divers ajustements qui ont accompagné les phases successives.

Relai local sur plusieurs centaines de territoires, Démos vise à constituer un levier pour renforcer les politiques d'éducation artistique et culturelle mises en œuvre par les pouvoirs publics et pour prévenir l'exclusion sociale.

L'équipe projet

L'équipe Démos a élaboré les principes fondateurs de la démarche éducative et construit le cadre facilitant sa mise en œuvre. Elle veille à la cohérence des actions sur le terrain tout en étant très attachée au respect des initiatives et des spécificités de chacune d'entre elles, qu'il s'agisse des méthodes pédagogiques des intervenants ou des approches particulières des partenaires du champ social ou des collectivités locales.

Cette mise en cohérence des actions de terrain passe par l'harmonisation des contenus pédagogiques proposés par les intervenants artistiques : rythme des séances, place de l'oralité dans les apprentissages, place de l'écrit, cohérence des exercices pédagogiques en relation avec le répertoire abordé… Elle passe également par des actions de médiation entre les partenaires du projet : organisation de **réunions de régulation** pour une meilleure compréhension réciproque des pratiques professionnelles du champ culturel et du champ social.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

L'équipe Démos s'attache également à la production de documents de référence (outils audio, numériques et écrits) pour la pédagogie, destinées aux équipes du terrain. L'ensemble de ces documents est disponible sur le site internet Démos (https://demos.philharmoniedeparis.fr/)

Elle fait également le lien avec l'ensemble des partenaires des territoires (élus locaux, professionnels des services jeunesses ou politique de la ville, directions des conservatoires) pour une bonne insertion du projet dans le tissu local.

Le partenariat avec les structures sociales

La mise en œuvre du dispositif sur le terrain a pour but s'intégrer de manière harmonieuse dans le projet éducatif de la structure sociale qui l'accueille. L'implication des équipes de cette structure est nécessaire, ainsi que la mise à disposition d'au moins un **référent social** dont le rôle est crucial pour le suivi et la cohérence de l'action.

Suite aux axes de travail définis avec les intervenants artistiques, le référent **encadrera les activités** selon diverses modalités : observation participante / levier éducatif en apprenant lui-même à jouer d'un instrument, soutien individualisé d'un enfant, régulation des difficultés liées au fonctionnement du groupe ou à la compréhension des consignes… Il s'assurera également que les enfants ont la possibilité de pratiquer leur instrument en dehors des ateliers eux-mêmes.

Sur un plan plus général, il s'attachera à optimiser les bénéfices éducatifs des ateliers dans la vie du quartier : **relations avec les familles**, relations avec les autres intervenants éducatifs, liens avec les enseignants des écoles de proximité…

Des sessions de **formation**s sont proposées gratuitement aux référents sociaux afin de les soutenir dans une démarche d'appropriation de cet outil éducatif. Il sera également accompagné par le chargé de développement social de son orchestre, tout au long de son parcours.

Ces missions peuvent être portées par plusieurs agents de la Ville.

Les partenaires de la pédagogie musicale

Au sein de chaque territoire, un ou des partenaires musicaux contribueront à la mise en place de l'activité avec l'équipe projet et participeront au comité de pilotage du projet.
Les équipes de d'intervenants artistiques sont composées des musiciens des orchestres partenaires ainsi que de pédagogues ayant une formation spécifique (CA, DE, DUMI, diplômes étrangers).

Les conservatoires des territoires concernés sont impliqués de manières diverses. Ils proposent des enseignants pour encadrer les ateliers, organisent des rencontres avec leurs élèves, mettent à disposition des structures sociales une salle pour l'enseignement ou pour des présentations publiques aux familles. Ils participent aux réunions de suivi du projet et travaillent à l'accession au conservatoire des jeunes participants désireux de poursuivre leur formation musicale.

Des sessions de formation continue sont proposées à l'ensemble des intervenants artistiques participant au projet avec pour objectif de leur fournir des outils et matériaux pédagogiques adaptés à la forme collective de l'enseignement ainsi qu'au répertoire choisi par l'équipe pédagogique de l'orchestre. Certaines sessions sont tournées spécifiquement vers la question du partenariat professionnel avec les travailleurs sociaux. Par ailleurs, un accompagnement

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

individuel in situ est mis en œuvre tout au long du projet en vue de créer un cadre pédagogique commun à l'ensemble de Démos.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

Annexe 2 : Cahier des charges des structures sociales

Ce document présente le cadre au sein duquel le projet Démos s'insère et fixe les grands principes **éducatifs, artistiques et organisationnels**.

Il définit plus particulièrement le rôle de la structure qui mettra en œuvre le projet, et notamment les missions des personnes qui seront les relais du terrain pour l'équipe de coordination du projet.

Les acteurs sur le terrain, relais entre la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et la structure à laquelle ils appartiennent sont le **référent projet** et les **référents sociaux**.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet Démos est un projet de démocratisation culturelle aux ambitions nationales porté par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris. Il vise, par la musique, à agir sur les mécanismes de reproduction sociale. Pour ce faire, il fournit à des enfants vivant dans des territoires concentrant des difficultés sociales, des outils pour un développement personnel harmonieux et une meilleure insertion dans la société. Il vise également à donner à la musique classique toute sa place de patrimoine vivant dans notre société contemporaine en élargissant les publics qui y ont habituellement accès et en favorisant une approche sensible par la pratique collective.

En visant le doublement du nombre d'orchestres à compter de 2019, Démos a pour but de contribuer à répondre aux besoins nationaux de réformes de la **transmission musicale**. Le projet apporte également un **support éducatif** cadré aux structures du champ social ou de l'animation socioculturelle, qui leur permet d'apporter des éléments supplémentaires au travail développé au sein de leur territoire d'action.

1. Le projet Démos se dessine autour d'un découpage spatial et selon un calendrier correspondant à une progression pédagogique sur trois années :

- ✓ Il s'élabore autour d'une *démarche territoriale* ; l'équipe projet aborde **chaque territoire dans sa globalité** en réunissant les acteurs culturels, socio-éducatifs, institutionnels et politiques qui partagent la même volonté de développement culturel et social. Le projet s'adapte bien entendu aux **spécificités territoriales** en respectant les principes fondamentaux du projet.

- ✓ Il se déroule dans un cadre périscolaire en partenariat avec une **structure du champ social** ou de **l'animation socioculturelle**, implantée dans des territoires qui présentent des difficultés sociales importantes, essentiellement dans des territoires « Politique de la ville » mais également dans des zones rurales. Chaque structure prend en charge un groupe de 15 enfants âgés de 7 à 12 ans.

- ✓ Il s'articule autour d'un volume annuel d'environ **120 heures** (différents modes de répartition des horaires possibles). Ces heures de pratique musicale sont encadrées par un **binôme d'intervenants artistiques** et de **référents sociaux,** professionnels du champ social ou de l'animation socioculturelle.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

2. Le projet se nourrit de principes éducatifs, en postulant :

- ✓ Que les enfants ont tous une capacité à **pratiquer la musique** à un bon niveau,
- ✓ Que la pratique de la musique développe des **capacités cognitives** en soi et utiles à d'autres apprentissages. Elle développe également les capacités empathiques (respect de l'altérité),
- ✓ **Qu'il faut favoriser l'inclusion** de chaque enfant au sein du groupe et du projet. Il ne peut y avoir d'enfants écartés en raison de leur niveau musical. Les difficultés d'ordre éducatif font l'objet d'un diagnostic partagé entre les référents sociaux et musicaux. Les décisions se prennent collégialement entre le référent social, le binôme de musiciens et l'équipe de coordination du projet (référent pédagogique, chargé de développement social, coordinateur territorial).
- ✓ La pédagogie met en relation **effort et intérêt**. La dimension ludique du projet n'exclut pas l'exigence de la qualité des apprentissages.

Ces principes éducatifs structurent la pédagogie du projet Démos qui vise à susciter une **motivation** en relation avec le **développement individuel** de chaque enfant :

- ✓ En stimulant **créativité et curiosité**,
- ✓ En s'appuyant sur **l'énergie produite par le groupe** : les apprentissages individuels se construisent au sein d'un groupe qui progresse.

Les enfants sont associés à l'évaluation de leurs progrès qui concernent autant les savoir-faire que les savoir être.

MISSIONS ASSUREES PAR LA STRUCTURE PARTENAIRE

La structure sociale est au cœur du travail éducatif, et a fortiori de la mise en pratique de la pédagogie qui caractérise le projet Démos. Le projet se pense en toute cohérence comme une démarche intégrée à la pratique éducative et sociale de la structure.

Les référents sociaux sont les garants des relations entre le projet Démos et sa mise en œuvre. Pour cela, ils possèdent des **compétences d'encadrement éducatif**.

Les référents sociaux et le référent projet constituent le groupe en accord avec la structure à laquelle il appartient et le suivent pendant les trois années du projet, afin d'assurer sa continuité ainsi que le travail sur la parentalité, point central du projet éducatif.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

1. La structure élabore un **cadre éducatif** en relation avec son projet global

- ✓ La structure a la responsabilité de la mobilisation des **enfants** selon des **critères qui correspondent à son projet éducatif et social global** qui est en lien avec sa connaissance du territoire. Il est cependant recommandé de veiller à ce que les enfants et leurs familles montrent une motivation pour la proposition et que les enfants n'aient pas de pratique musicale antérieure. Par ailleurs, le fait d'introduire l'idée de **mixité sociale** dans la constitution d'un groupe s'inscrit dans les valeurs fondamentales portées par le projet. La structure pourra solliciter le pôle innovation et développement social Démos pour du conseil à la constitution du groupe.

- ✓ La structure est garante de la **dynamique territoriale. Cette dynamique** se traduit par la création de liens avec **les familles**, l'ensemble des **partenaires éducatifs** du territoire (éducation nationale, réseaux de réussite éducative, médiateurs sociaux du territoire) et des institutions culturelles (lieux culturels, conservatoires en particulier).

- ✓ La structure assure avec l'équipe de coordination, la tenue de réunions de travail qui rythment la vie du projet.

- ✓ La structure s'engage à recevoir les **équipes de chercheurs** qui peuvent être amenés à travailler sur l'évaluation du projet (auprès des enfants, des familles, des professionnels …). Les conditions de ces enquêtes sont définies avec elle.

- ✓ La structure délègue au moins un référent social pour assurer **l'encadrement du groupe** pendant les ateliers tout au long du projet (voir rôle du référent social ci-dessous).

2. Les référents sociaux assurent le suivi pratique du projet, avec :

Ces documents sont nécessaires à l'équipe de coordination du projet

- ✓ L'établissement de la liste nominative des enfants, leur âge, l'instrument qui leur est prêté, le nom de leur école primaire et leur classe.
- ✓ Le suivi des signatures des parents des autorisations de droit aux médias
- ✓ Le suivi des signatures des parents des fiches de prêt d'instrument.
- ✓ **L'achat d'accessoires instrumentaux** : jeux de cordes, anches ou d'autres accessoires en fonction du parc instrumental de la structure.
- ✓ La participation à des **réunions de régulation** : bilan des ateliers, de l'apprentissage des jeunes, concertation avec les musiciens, mise en place de l'accompagnement pédagogique ou d'activités culturelles.
- ✓ Le **suivi du parc instrumental** : référencer chaque instrument pour chaque enfant en début de projet. Signaler dès que possible au coordinateur de projet un problème concernant le parc instrumental mis à disposition au sein de la structure.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

3. Les référents sociaux accompagnent le groupe sur des activités d'éducation artistique complémentaires au projet

- ✓ Des sorties culturelles (concerts, expositions, etc) sont proposées au groupe tout au long du projet. Le référent coordonne et articule ces propositions, en fonction du projet pédagogique de la structure. Cela peut être un aspect du travail autour de la parentalité.
- ✓ Une ou plusieurs **présentations musicales** aux familles sont organisées pendant l'année, au sein de la structure, du conservatoire, d'une institution culturelle locale ou de la Philharmonie de Paris.
- ✓ Des présentations sont envisageables dans le cadre des **partenariats locaux** (ville, conservatoire, écoles, etc).

4. La structure assure le lien avec les acteurs locaux

- ✓ Des retours auprès **des élus et de leurs collaborateurs** permettent une meilleure dynamique territoriale et une plus grande implication, en complémentarité avec l'équipe de coordination (invitations sur des ateliers, présentations musicales aux familles, etc.).
- ✓ La mise en place de la participation des jeunes à des fêtes de quartier ou à des manifestations dans le cadre scolaire pour favoriser le lien avec les **enseignants des écoles**.
- ✓ Des partenariats avec le **conservatoire** et/ou d'autres acteurs culturels locaux sont à penser et à mettre en place en collaboration avec l'équipe projet.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

Annexe 3 : LE RÔLE EDUCATIF DES REFERENTS SOCIAUX DEMOS

Les référents sociaux sont membres de l'équipe de la structure partenaire en charge du suivi local du projet. Il veille particulièrement à la cohérence du projet au sein de la structure.

Les référents sociaux sont, au sein de la structure, les personnes en charge du suivi du groupe pendant les ateliers, les répétitions et les réunions liées au fonctionnement du projet. Les référents sociaux sont ainsi en contact avec les intervenants artistiques, et l'équipe de coordination du projet Démos.

Les référents sociaux ont un rôle primordial. Ils organisent le déroulé des ateliers, et ce, tout au long du projet, de la façon suivante :

- ✓ Ils interviennent avec les intervenants artistiques dans la construction et le bilan des séances (réunions de préparation, échanges par mail, etc.).
- ✓ Ils informent les intervenants artistiques lorsqu'un enfant traverse des difficultés particulières, (tout en respectant la confidentialité inhérente à sa fonction), afin qu'ils puissent adapter leur pédagogie.
- ✓ Un référent social est présent à chaque séance.
- ✓ Ils veillent aussi à l'**assiduité**, aux **respects des consignes**, et à **l'adhésion au projet**.
- ✓ Ils sont le **pivot** du travail avec les familles, les intervenants artistiques et les enfants ainsi que l'équipe projet.
- ✓ Ils travaillent en collaboration avec l'équipe projet à favoriser l'autonomie des familles dans les pratiques culturelles (fréquentation des lieux culturels, poursuite de l'apprentissage musical au sein des conservatoires ou écoles de musique).
- ✓ Ils sont les garants du lien entre les familles et les conservatoires ou écoles de musique dans la poursuite des enfants notamment lors de la première année dans ces établissements.

Dans la pratique, son travail s'organise de la façon suivante :

La préparation de l'atelier

- ✓ Le référent social**, prépare et installe la salle** mise à disposition pour que l'atelier se déroule dans les meilleures conditions.
- ✓ Le référent social est le garant du **respect des horaires**.
- ✓ Le référent social propose une mise en condition des enfants pour une bonne **réceptivité** et **concentration** durant l'atelier.

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

- ✓ Les référents organisent et prévoient des **temps d'échanges** avec les musiciens, permettant l'accompagnement et le suivi du groupe dans la durée. Ce sont des moments clés pour donner aux musiciens des éléments de compréhension concernant des difficultés spécifiques de tel ou tel enfant.

Le déroulement de l'atelier

- ✓ Les référents sociaux ont un **rôle de soutien** dans l'atelier. Ils peuvent décider d'apprendre à jouer d'un instrument avec le groupe, si ce choix leur parait pertinent dans leur manière de concevoir leur position éducative.

- ✓ Ils définissent les **temps de travail** et de **pause**, cadrant ainsi le rythme d'apprentissage des enfants en fonction de leur connaissance du groupe.

- ✓ Les référents ont également un **rôle d'observation** leur permettant de prendre le recul nécessaire sur l'atelier, et d'agir en répondant aux besoins individuels de chaque enfant. Par exemple **- Favoriser l'inclusion dans le groupe** :
 - d'un enfant qui aurait tendance à s'isoler / des difficultés de socialisation
 - d'un enfant qui présenterait des troubles (comportement, attention, apprentissages…)
 - d'un enfant perturbant le cadre / avec un grand besoin d'attention

Les référents valorisent les enfants tout au long de leurs parcours, tant sur le plan de l'acquisition des savoirs, que des savoir-faire ou des savoir-être. Leur mission est d'aider chaque enfant à trouver sa place dans le groupe grâce à une réponse éducative la plus adaptée possible.

Médiateurs, ils pourront reformuler la question d'un enfant ou d'un musicien, afin de créer une meilleure attention générale, si nécessaire.

Le suivi de l'atelier et de sa mise en œuvre permet aux référents sociaux d'agir :

- ✓ Sur la concentration collective et individuelle,
- ✓ Sur la capacité de chaque enfant à s'exprimer,
- ✓ Sur la valorisation de chaque individualité mais également sur la dynamique de groupe,
- ✓ Sur le cadrage de l'atelier.

Après l'atelier

Les référents sociaux utilisent Démos comme un outil de développement social. Pour ce faire, il établit des **ponts entre les différentes structures éducatives** afin de travailler plus sereinement les situations réclamant l'avis de différents professionnels du champ social. Il peut s'avérer opportun de tisser un partenariat fort avec **les écoles**, les **Centres Médicaux Psychologiques**, l'**Aide Sociale à l'Enfance**, etc.…).

Certains enfants n'auront pas la possibilité de jouer de la musique chez eux. Il appartient au référent en accord avec la structure de proposer, dans la mesure du possible, une salle dans laquelle les enfants pourraient répéter en dehors des ateliers.
Le référent social met également en place d'autres ateliers en lien avec le projet. Il conçoit par exemple, avec les musiciens des fiches biographiques sur les compositeurs ou des séances

PROJET

Accusé de réception en préfecture
074-217401330-20261102-2026-114-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

replaçant les œuvres dans un contexte historique et culturel (la Philharmonie de Paris met à disposition plusieurs ressources en lignes dont l'éduthèque : https://edutheque.philharmoniedeparis.fr/)

C'est aussi le temps de la **réflexion, de l'analyse** et de **l'évaluation** sur le déroulement de l'atelier, et plus globalement, sur la cohérence du projet.
En cas de besoin, le référent social organise, avec les musiciens, des temps de réunion afin de discuter de la situation d'un enfant qui rencontrerait des difficultés, ou du déroulement de l'atelier.

En dehors de l'atelier, le référent travaille également le **lien avec les parents**. Le projet Démos est un bon outil pour renforcer les liens déjà établis avec les familles.
Le référent organise des réunions d'information afin d'inclure les parents à la construction du projet localement. Il invite les parents à des ateliers de chant choral, ainsi qu'aux répétitions orchestrales. Cela leur permet de suivre et de mieux visualiser l'évolution des apprentissages.

PROJET